

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la pêche et de la pêche

Direction Générale des Forêts

Conservation des Forêts de la wilaya de Bouira

NIF: 097410019052039

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de services publics, la Conservation des Forêts de la wilaya de Bouira informe l'ensemble des entreprises ayant soumissionné à l'avis d'appel d'offre national ouvert N° 04/2026 du 19/01/2026 relatif aux travaux d'Ouverture de Tranchée pare-feux sur 83,5 Ha, W. Bouira, programme forêts 2026, paru en date du 19/01/2026 dans les quotidiens nationaux (LES ENJEUX et EL FILAHIA DZ), la presse électronique en date du 20/01/2026 (DZ NEWS), en date du 21/01/2026 (DZAIR TUBE) et le BOMOP qu'à l'issue de l'évaluation des offres, il a été procédé à l'attribution provisoire de marché selon le tableau suivant :

• **Entreprises professionnelles :**

N° du lot	Volume (Ha)	Commune	Désignation de l'entreprise	Note technique (Points)	Montant de l'offre en TTC (DA)	Montant de l'offre après correction en TTC (DA)
01	17,50	Lakhdaria-Kadiria	ERGR ZACCAR BOUIRA NIF : 099816000465541	36	3 321 587,50	/
02	25	Bechloul – El Asnam	ETFHP ZERROUK Malik NIF : 178103701379176	29	5 355 000,00	/
03	30	Ain Bessam – El Hachimia	EGTPH ZIANI Saleh NIF : 183261800521147	34	6 961 500,00	/

• **Micros-entreprises :**

N° du lot	Volume (Ha)	Commune	Désignation de l'entreprise	Note technique (Points)	Montant de l'offre en TTC (DA)	Montant de l'offre après correction en TTC (DA)
04	06	Aomar	EURL HYDROSYLV NIF : 002210028486676	23	1 785 000,00	/
05	05	El Adjiba	ETBTCE ETPHF BOURAINE Abdenour NIF : 179103700015199	19	1 071 000,00	/

Tout soumissionnaire, qui souhaite prendre connaissance des résultats de l'analyse et de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, doivent se rapprocher de la conservation des forêts de la wilaya de Bouira, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis.

Conformément aux dispositions de l'article N°82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de services publics, tout soumissionnaire qui contesterait l'analyse et l'évaluation des offres effectuée par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bouira dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis d'attribution provisoire.